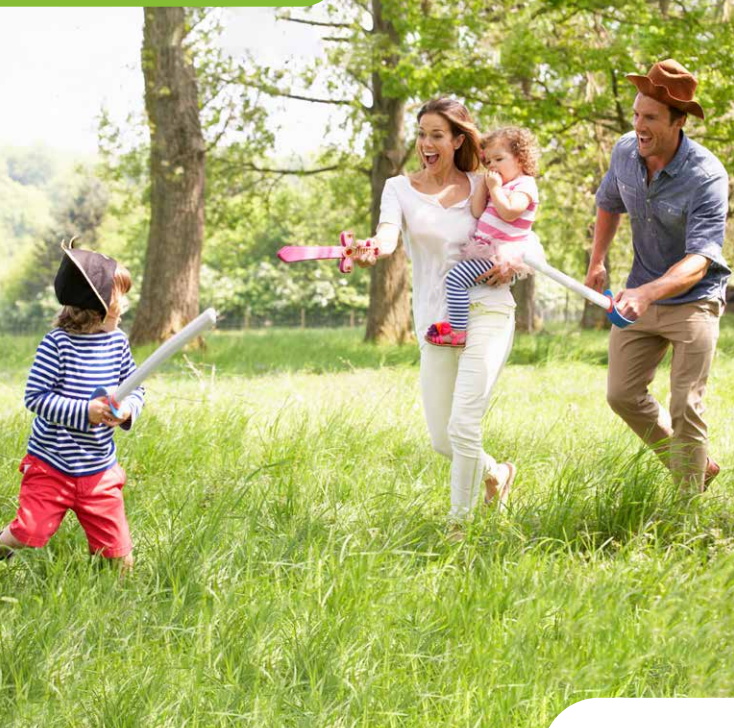


**Top Accidents**



SUPPORTER DE VOTRE VIE



**Avez-vous déjà pensé à  
assurer votre famille en  
omnium ?**

**Vivez l'esprit tranquille  
avec la Top Accidents.**

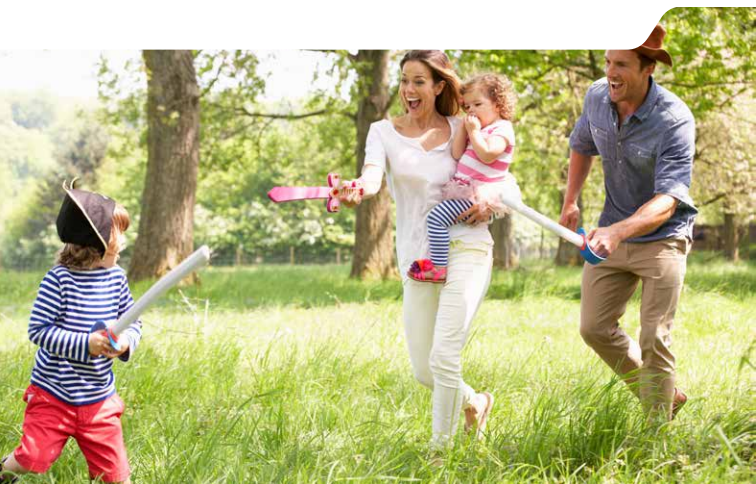
# Une véritable assurance omnium pour vous-même et votre famille

Vous avez une RC Familiale qui intervient en cas de dommages causés aux autres ?  
Pensez aussi à vous assurer, vous et vos proches, en cas d'accidents de la vie privée.

En effet, un **accident est vite arrivé** ! Selon une enquête belge réalisée en 2020, une personne sur cinq a subi un accident grave dans sa vie privée au cours des cinq dernières années. En Belgique, les accidents pendant les activités domestiques et les loisirs sont **quatre fois plus nombreux** que les accidents de la circulation !

La **fréquence de ces accidents** et leur **impact financier** sont trop souvent **sous-estimés**. Même si une partie des frais est parfois prise en charge, par exemple, par votre mutuelle ou d'autres assurances, la perte de revenus sur le long terme est rarement compensée.

La Top Accidents d'AG est une assurance très utile pour vous protéger, vous et votre famille, contre les conséquences financières des accidents avec des lésions corporelles survenant dans la vie privée.



# Un accident est vite arrivé !

En roulant à vélo vers l'école, notre fille a chuté sur une bordure. En plus de la prise en charge **des frais médicaux**, nous avons reçu un capital pour son **invalidité permanente**. On a pu l'utiliser pour réaménager la maison et avoir l'aide d'une tierce personne.

Je me suis blessé au dos en chutant dans mes escaliers. Je dois être soigné régulièrement et ne sais plus exercer mon métier pendant six mois. Heureusement, la Top Accidents intervient pour mes **frais médicaux** et me verse une **indemnité forfaitaire journalière** pour que je puisse faire face à ma perte temporaire de revenus et aux frais supplémentaires éventuels.

En jouant dans le jardin, mon fils s'est blessé à l'œil avec une branche. Il doit se rendre plusieurs fois chez le médecin et des médicaments sont nécessaires. Mon assurance Top Accidents couvre les **frais médicaux** consécutifs à cet accident.

Et si lors de mon prochain trekking à l'étranger, je faisais une chute fatale ? Mon épouse recevrait directement un **capital décès** d'AG qui lui sera fort utile pour faire face à des dépenses imprévues. Elle pourra aussi bénéficier de trois séances chez un psychologue grâce à **l'Assistance psychologique Accidents** 24h/24 7j/7.

Avec la Top Accidents d'AG, vous et votre famille êtes protégés !



## Une large couverture partout dans le monde

La Top Accidents vous protège financièrement :

- **pour tous les types d'activités de la vie privée** : activités domestiques, dans la cuisine ou le jardin, activités sportives, [para]scolaires et les loisirs. Mais aussi pendant la circulation, par exemple à vélo et même à moto ;
- **partout dans le monde** : chez vous, dans votre vie quotidienne, mais aussi pendant vos vacances ou lors d'un stage de votre enfant à l'étranger.

## Une formule au choix, adaptée à votre situation

Choisissez la formule qui vous convient :

- **Omnium Famille** : l'ensemble de votre famille est couvert. Et en plus, une couverture spécifique est prévue pour les enfants qui viennent jouer avec les vôtres ainsi que pour vos animaux domestiques [chien ou chat].
- **Omnium Enfants** : tous les enfants de la famille sont couverts.
- **Omnium Individuelle** : vous êtes couvert.

Pour chacune de ces formules, vous bénéficiez d'un capital en cas d'invalidité permanente ou de décès, d'un remboursement des frais médicaux et d'une Assistance psychologique Accidents 24h/24 et 7j/7. En option, vous pouvez également prendre la garantie incapacité de travail temporaire et bénéficier d'un montant journalier. En résumé, il vous suffit de choisir parmi quelques combinaisons de garanties selon votre situation : **rien de plus simple !**

# 8 bonnes raisons d'opter pour la Top Accidents

- ✓ Un **complément idéal à la RC Familiale**, une véritable assurance omnium qui vous protège vous et votre famille.
- ✓ **Tous les types d'activités de la vie privée** sont couverts **partout dans le monde**.
- ✓ **Différentes formules** possibles adaptées à votre situation.
- ✓ Versement direct d'un capital pour toute **invalidité permanente**.
- ✓ Des **interventions financières cumulables** avec d'autres indemnités [mutuelle, assurances, ...].
- ✓ Un **tarif concurrentiel** indépendant du nombre d'enfants de la famille.
- ✓ Vos chiens et chats, mais aussi les copains de vos enfants qui viennent jouer chez vous sont couverts en **Omnium Famille**.
- ✓ **Assistance psychologique Accidents** 24h/24 et 7j/7.

## La Top Accidents ne couvre pas :

- l'accident dû au fait intentionnel de l'assuré ou du bénéficiaire ;
- l'accident dû au fait que l'assuré se trouvait en état d'ivresse ou dans un état analogue ;
- l'accident survenu pendant l'activité professionnelle ou sur le chemin du travail ;
- l'accident survenu pendant la pratique de sports extrêmes, comme la plongée de falaise, le vol en wingsuit, le saut à ski, le benji et le free ride ainsi que pendant les concours hippiques, les concours de vitesse avec un moyen de transport et les compétitions de sports d'hiver, de combat ou de défense ; la pratique de sports aériens [tels que le parachutisme, le vol à voile, le deltaplane] sans instructeur ou pilote possédant les licences requises et la pratique de la plongée à plus de 40 mètres ou sans moniteur.

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive mais elle permet d'illustrer certaines situations non couvertes.



## Plus d'info sur la Top Accidents ? Contactez-moi, je me ferai un plaisir de vous conseiller !

Votre courtier



**Votre Courtier**  
Votre meilleure  
Assurance

L'assurance Top Accidents d'AG est un contrat d'assurance souscrit pour une durée d'un an avec reconduction tacite pour la même durée, sauf si une des parties s'y oppose au moins trois mois avant la fin du contrat.

Ce document publicitaire contient de l'information générale sur les produits d'assurance d'AG, entreprise belge d'assurance. Vous êtes invité à prendre connaissance du document d'information normalisé sur le produit d'assurance avant toute souscription. L'étendue exacte des garanties figure dans les conditions contractuelles. Les conditions générales de l'assurance Top Accidents sont à votre disposition sur [www.ag.be](http://www.ag.be). Toutes ces informations [pré]contractuelles et une offre de contrat incluant un calcul de la prime sont gratuitement disponibles auprès de votre intermédiaire d'assurance. Le droit belge est applicable à nos contrats d'assurances. En première instance, toute question ou problème peut être adressé à votre intermédiaire d'assurance. En cas de plainte, contactez le Service de Gestion des Plaintes d'AG, [Boulevard E. Jacqmain, 1000 Bruxelles, tel.: 02 664 02 00, mail: [customercomplaints@aginsurance.be](mailto:customercomplaints@aginsurance.be)]. Si la solution proposée ne vous donne pas satisfaction, votre plainte peut être soumise à l'Ombudsman des Assurances [Square de Meeus 35, 1000 Bruxelles, tél. 02 547 58 71 – fax 02 547 59 75 – [www.ombudsman.as](http://www.ombudsman.as)].

**AG Insurance** [en abrégé AG] SA - Bd E. Jacqmain 53, 1000 Bruxelles - [www.aginsurance.be](http://www.aginsurance.be) - [info@aginsurance.be](mailto:info@aginsurance.be)  
IBAN : BE13 2100 0007 6339 - BIC : GEBABEBB - RPM Bruxelles - TVA BE 0404.494.849 - Entreprise d'assurance  
belge agréée sous code 0079, sous le contrôle de la Banque nationale de Belgique, Bd de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles  
Editeur Responsable: Pieter Van Schuylenbergh